



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 juin 2021

## L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société Sinclair Upton Capital Management

**A la suite de plusieurs réclamations d'épargnants, l'Autorité des marchés financiers (AMF) alerte le public au sujet des activités de la société Sinclair Upton Capital Management qui propose sur son site internet <https://www.sucm.com/> URL = [https://www.sucm.com/] une fourniture de services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de conseil en investissements financiers sur le territoire français sans y être autorisée.**

D'après les témoignages des épargnants, la société Sinclair Upton Capital Management, dont le siège social est en Chine, contacterait des particuliers en France en vue de leur proposer ses services de conseils en investissements financiers ainsi que de gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Or, Sinclair Upton Capital Management ne dispose d'aucun des statuts légaux l'autorisant à proposer aux investisseurs ces services sur le territoire français, pas plus qu'un autre service d'investissement.

Les épargnants ayant contacté l'AMF indiquent avoir été démarchés notamment pour des investissements dans des actions, souvent américaines, parfois dans le cannabis ou des introductions en bourse, dans le cadre de mandats de gestion. Ils ne sont pas parvenus à récupérer leur argent et plusieurs d'entre eux ont signalé que la société avait exigé le paiement de frais ou d'une taxe d'un montant élevé pour recouvrer leurs fonds. Le préjudice que ces épargnants ont déclaré à l'AMF varie de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers d'euros.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations des personnes se réclamant de cette entité et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- Vérifiez que la société qui vous démarché ne figure pas sur les listes noires de l'AMF ;
- Méfiez-vous des demandes de transfert d'argent vers des pays sans aucun rapport avec la société ni avec l'Etat de résidence de l'investisseur ;
- Ne prenez pas pour argent comptant les informations données par les sociétés, que cela soit à l'oral ou à l'écrit ; les usurpations sont fréquentes, nombreuses et faciles à réaliser ;
- Ne communiquez pas vos coordonnées personnelles (téléphone, mail, pièces d'identité, RIB, IBAN, justificatifs de domicile...) à des sites dont vous ne pouvez attester la fiabilité ;
- Attention aux publicités que vous voyez sur internet et particulièrement sur les réseaux sociaux ; ce sont les terrains de prédilection des escrocs pour hameçonner leurs futures victimes ;
- Si la société qui vous contacte n'a pas fait l'objet d'une mise en garde de la part de l'AMF, cela ne signifie pas pour autant que celle-ci est autorisée à vous fournir des services financiers ;
- N'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou la consulter sur votre navigateur sur le lien suivant :

<https://protectepargne.amf-france.org/>

## À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [<https://www.amf-france.org>]

## CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

## En savoir plus

📄 Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

### Mots clés

GESTION D'ACTIFS

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

10 novembre 2023

L'AMF actualise sa publication sur l'évolution du marché monétaire à fin août 2023



RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 novembre 2023

L'évolution du marché des fonds monétaires français entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2023



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*